

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 juin 2016

RELATIF À LA TRANSPARENCE, À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET À LA
MODERNISATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 3785)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 1020

présenté par

M. Denaja

ARTICLE 6 B

Substituer aux mots :

« professionnel applicable aux »

les mots :

« des ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.